

Madame la Conseillère d'Etat
Nuria Gorrite
Cheffe du DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Pully, le 7 juin 2017

Consultation fédérale : conception relative au transport ferroviaire de marchandises

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous faisons référence à la consultation citée sous rubrique et vous remercions d'y avoir associé l'Union des Communes Vaudoises.

Cette consultation a généré différentes prises de position parmi les communes vaudoises, notamment selon les particularités propres à chaque commune ou région concernée.

Sur la Côte, Etoy souligne que le choix des gares de fret devrait être lié à leur capacité à s'intégrer dans le réseau routier régional, de façon à pouvoir combiner transport routier et ferroviaire. De ce fait, les gares de Morges et Nyon, implantées au centre des localités, ne devraient pas accueillir plus de fret, qui générerait un trafic poids lourd supplémentaire non souhaitable. En revanche, les gares de Gland, Rolle et Allaman sont bien situées et devraient être développées comme gares de fret. Ceci est particulièrement vrai pour Allaman, situé au cœur du pôle de développement économique Littoral Parc, et qui devrait devenir le centre régional de réception de fret marchandise. Par ricochet, et compte tenu de la zone d'activité commerciale et économique d'Etoy, il serait judicieux d'y transférer la gare routière destinée aux voyageurs.

Pour sa part, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV) souligne le manque de clarté et de précision du document, en particulier le manque de définition des critères déterminants pour la pesée d'intérêts permettant de sélectionner les projets méritant d'être développés. Ce manque de précision se fait également sentir en relation avec l'objectif de croissance du trafic combiné, vœu pieux qui mériterait d'être formulé de manière plus concrète pour pouvoir être réalisé.

Nous faisons également nôtre la demande de l'ADNV concernant l'infrastructure ITTC de Chavornay, qui devrait être utilisée au maximum de ses capacités.

Par ailleurs, s'agissant de Vallorbe, elle devrait conserver une affectation de gare de débord et de gare de réception, de par son statut actuel de gare internationale ainsi qu'en raison des infrastructures à disposition et de son rayonnement économique local et régional. Sans compter le trafic de bois généré par les communes forestières de Vallorbe et environs, et la deuxième gare ferroviaire prévue sur le territoire communal (au Day) d'ici 2021.

Enfin, de façon générale, plusieurs communes ont souligné l'importance de prévoir des mesures de protection renforcées contre les nuisances liées au bruit (notamment concernant la ligne du BAM) avant toute augmentation du trafic ferroviaire de marchandises.

Les prises de position communales ou régionales qui vous parviendraient directement font partie intégrante de la présente réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à notre considération respectueuse.

Brigitte Dind



Secrétaire générale

Isabelle Gattlen



Juriste

Copies : Comité de l'Union des Communes Vaudoises
Madame Silvija Zecevic, DGMR